

CONCOURS INTERNATIONAL DE VIOLON TIBOR VARGA 2025

RÈGLEMENT

Edition 2025

Version finale, mars 2025

Membre de la Fédération Mondiale des Concours Internationaux de Musique

T: +41 273234317
contact@sion-concours.ch
CP 2155 CH-1950 Sion Switzerland

sion-violon-musique.ch / sion-festival.ch
sion-academie.ch / sion-concours.ch

1 PRÉAMBULE

Le Concours vise à découvrir de nouveaux talents, à enrichir l'expérience et la pratique musicale des participants et à apporter encouragement et appui aux lauréats¹ pour la suite de leur carrière. Pour atteindre ces objectifs, le Jury International, composé de spécialistes reconnus du violon (interprètes et pédagogues) et du monde musical, s'attachera essentiellement à mettre en valeur les qualités musicales de chaque candidat.

Le Concours est organisé par la Fondation Sion Violon Musique. La Direction du Concours est assurée par son Conseil de Fondation ou une délégation de ce dernier.

2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours International de Violon Tibor Varga Sion Valais est ouvert, sans distinction de sexe ni de nationalité, à tous les violonistes nés entre le 31 août 1994 et le 22 août 2008 (de 17 à 30 ans).

Les candidats qui auraient par le passé déjà obtenu un Premier Prix au Concours International de Violon Tibor Varga ne sont pas autorisés à se représenter.

3 PROGRAMME

Chaque candidat effectue une sélection d'œuvres dans les listes mentionnées ci-dessous.

Les œuvres doivent être jouées de mémoire, excepté la pièce contemporaine du 1^{er} tour ; les pièces des listes A et B au 2^{ème} tour ; et les Trios lors du 3^{ème} tour, les bis lors de la Finale avec orchestre.

Pour les reprises : au libre choix du candidat mais de préférence sans reprise (Sonates et J. S. Bach).

Présélection sur support vidéo

- A. Niccolò Paganini Un Caprice à choix, Op.1
- B. Le premier mouvement d'une Sonate proposée pour le 2^{ème} tour, liste A

1^{er} Tour : violon solo (temps de passage de maximum 30')

Une pièce de chaque catégorie, A, B et C.

- A. J. S. Bach Deux mouvements consécutifs d'une Partita ou Sonate pour violon seul, excepté la *Chaconne* de la 2^{ème} Partita en ré mineur
- B. Eugène Ysaÿe Une des six Sonates pour violon seul, Op. 27
- C. Shin Kim Capriccio pour violon solo - Pièce commissionnée pour le Concours International de Violon Tibor Varga 2025

¹ Le genre masculin est utilisé dans l'ensemble du présent règlement comme genre neutre.

2^{ème} Tour : violon solo et avec piano (temps de passage de env. 45')

Une pièce de chaque catégorie, A, B et C.

Le jury se réserve le droit de choisir les mouvements à jouer.

- A. Ludwig van Beethoven Sonate N° 3, 5, 6 ou 8
 Johannes Brahms Sonate N° 1 en sol majeur, Op. 78
 Sonate N° 2 en la majeur, Op. 100
 Sonate N° 3 en ré mineur, Op. 108
 Wolfgang A. Mozart Sonate N° 30 en ut majeur K.403
 Sonate N° 26 en si bémol majeur K.378
 Franz Schubert Sonate en la majeur, D. 574
 Robert Schumann Sonate N° 1 en la mineur, Op. 105
 Sonate N° 2 en ré mineur, Op. 121
- B. Claude Debussy Sonate pour violon et piano
 Leoš Janáček Sonate pour violon et piano, JW VII/7
 Sergueï Prokofiev Sonate pour violon et piano N° 1 ou N° 2
 Georges Enesco Sonate pour violon et piano N° 3 en la mineur, Op. 25
 Francis Poulenc Sonate pour violon et piano
 Béla Bartók Sonate pour violon et piano N° 1, Sz. 75 ou N° 2, Sz. 76
 Maurice Ravel Sonate pour violon et piano M. 77
 Arnold Schönberg Fantaisie pour violon et piano, Op. 47
 Karol Szymanowski Sonate pour violon et piano en ré mineur, Op. 9
- C. Pièce de virtuosité pour violon solo ou avec piano au libre choix du candidat

3^{ème} Tour : musique de chambre avec deux membres du jury pour les parties de piano et de violoncelle, et une soprano (temps de passage de env. 30')

- A. Amy Beach 2 Songs Op. 100, N° 2 – “Stella Viatoris” pour soprano, violon, violoncelle et piano
- B. Ludwig van Beethoven Irish Songs WoO152, N° 8 – “Come draw me round a cheerful ring” pour soprano, violon, violoncelle et piano
- C. Un Trio à choix selon la liste suivante :
- Johannes Brahms Trio N° 3 en do mineur, Op. 101 (22')
- Dmitri Chostakovitch Trio N° 2 en mi mineur, Op. 67 (26')
- Felix Mendelssohn Trio n° 1 en ré mineur, Op. 49 (28')
- Maurice Ravel Trio en la mineur, M. 67 (28')

Finale : Concerto avec orchestre

- A. Un Concerto à choix selon la liste suivante, à jouer de mémoire :
- Ludwig van Beethoven Concerto en ré majeur, Op. 61
- Johannes Brahms Concerto en ré majeur, Op. 77
- Dmitri Chostakovitch Concerto N° 2 en do dièse mineur, Op. 129
- Felix Mendelssohn Concerto N° 2 en mi mineur, Op. 64
- Robert Schumann Concerto en ré mineur, WoO 23
- Piotr I. Tchaïkovsky Concerto en ré majeur, Op. 35
- B. BIS : Pièce pour violon solo, composée de préférence après 1970, au libre choix du finaliste (max. 5')

4 ENVOI DU PROGRAMME

Les candidats sont tenus d'envoyer leur programme jusqu'au 23 avril 2025 à minuit (GMT+1). Des modifications peuvent exceptionnellement être effectuées jusqu'au 25 juin 2025 à minuit (GMT+1) au plus tard. Passé ce délai, plus aucun changement ne pourra être apporté au programme.

5 PARTITIONS

Les candidats doivent utiliser les partitions originales des œuvres qu'ils interprètent. La Direction du Concours ne peut être tenue responsable d'éventuelles fraudes de la part d'un candidat en ce domaine (utilisation publique de copies illégales). Les candidats sont tenus de fournir à la Direction du Concours une copie des partitions au libre choix (2^{ème} tour et le bis de la finale) lors de leur inscription.

6 INSCRIPTIONS

Le délai d'inscription est fixé au **23 avril 2025** à minuit (GMT+1). L'inscription se fait directement en ligne sur le site internet www.sion-concours.ch. **Les envois postaux ne sont pas admis !**

L'inscription ne sera définitive qu'après la validation en ligne (merci de veiller à la qualité des fichiers joints) :

- Une justification officielle de l'âge du candidat (acte de naissance ou photocopie du passeport).
- Un bref curriculum vitae (études, lieux, professeurs, titres obtenus, activités professionnelles).
- Deux photographies récentes haute résolution et libres de droit : un portrait et une en situation avec le violon.
- Deux enregistrements vidéo de haute qualité non édité contenant le programme exigé pour le dossier de présélection, portant la date et le lieu d'enregistrement.

Les candidats sont responsables de l'obtention de leur visa pour la Suisse pour la durée du Concours et sont priés d'entreprendre toutes les démarches nécessaires. Le Concours décline toute responsabilité en la matière.

Le choix des œuvres indiquées sur le formulaire d'inscription est définitif, sauf cas exceptionnel validé par la Direction du Concours.

Les candidats inscrits et sélectionnés qui seraient dans l'impossibilité de participer au Concours sont tenus d'en avvertir immédiatement l'organisateur.

Seules les communications officielles de l'équipe administrative font autorité.

7 TAXE D'INSCRIPTION

La taxe d'inscription s'élève à \$ 150.- (cent cinquante dollars, soit environ cent cinquante francs suisses). Elle est à payer en une seule fois, selon la procédure en ligne. La taxe d'inscription n'est en aucun cas remboursée.

8 DÉROULEMENT

Des pianistes accompagnateurs sont mis gratuitement à disposition des participants pour le 2^{ème} tour.

Chaque candidat a la possibilité d'être accompagné par son pianiste personnel durant le 2^{ème} tour à la condition d'en assumer les frais relatifs. Dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'organisation du Concours, chaque candidat bénéficie d'une répétition gratuite avec l'accompagnateur qui lui sera désigné.

Le temps prévu pour cette répétition est de 90 minutes.

Pour le 3^{ème} tour, les candidats bénéficieront de 60 minutes de répétition avec le pianiste, le violoncelliste et la soprano.

Pour la finale avec orchestre, les finalistes bénéficient de 60 minutes avec l'orchestre.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce temps de répétition selon le nombre de candidats ou dans le cas de conditions exceptionnelles. Il en avertira les candidats au plus tôt.

Les répétitions avec piano et avec orchestre sont privées ; seuls le candidat et son pianiste peuvent y être présents. En revanche, toutes les épreuves sont publiques.

Le programme complet comprend une présélection sur support vidéo et sur dossier, et quatre épreuves publiques, qui sont enregistrées.

9 PRÉSÉLECTION

Le but de la présélection sur support vidéo est de choisir au maximum 28 candidats invités à participer aux épreuves publiques du Concours et quatre candidats de réserve. Cette écoute est réalisée par un Jury international présidé par le Président du Jury du Concours 2025. Les noms des candidats sélectionnés seront publiés sur notre site internet dès le 21 mai 2025. Ils seront avertis personnellement et recevront la convocation officielle avant cette date (par e-mail) mentionnant le lieu et l'heure auxquels ils devront se présenter personnellement à Sion.

Les candidats de réserve sont sollicités en cas de désistement d'un candidat sélectionné, au plus tard le 9 juillet 2025.

10 TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort qui déterminera l'ordre de passage des candidats pour toute la durée du Concours sera organisé à Sion le vendredi 22 août 2025 à 16h00.

Si une raison de force majeure empêche un candidat d'être présent à cette séance, il est tenu d'en justifier les raisons au moins 72 heures avant le tirage au sort. A sa demande expresse, une personne désignée par le candidat ou un représentant du Concours tirera au sort un numéro à sa place. Le candidat est prié de s'informer immédiatement auprès du secrétariat du jour et de l'heure auxquels il doit se tenir à la disposition du Jury pour sa prestation en première épreuve.

L'ordre fixé par le tirage au sort ne pourra pas être modifié, sauf si, en cas de force majeure, la Direction en décide autrement. Dans tous les cas, seule la Direction du Concours est habilitée à prendre cette décision.

De manière générale, le Concours s'engage à respecter les horaires fixés pour chaque candidat à l'issue du tirage au sort. De même, chaque candidat a l'obligation, une fois l'ordre

de passage et l'horaire connus, de se présenter avant chaque épreuve dans les délais qui lui auront été communiqués.

II ÉPREUVES PUBLIQUES

Le Concours comporte les étapes suivantes :

- 1^{er} tour (samedi 23 et dimanche 24 août 2025)
- 2^{ème} tour (lundi 25 et mardi 26 août 2025)
- 3^{ème} tour : musique de chambre (jeudi 28 août 2025)
- Finale : œuvres avec orchestre (samedi 30 août 2025)

Toutes les épreuves sont diffusées en direct sur le site internet et les réseaux sociaux de la Fondation.

Les résultats sont proclamés après chaque tour. Les décisions du Jury sont sans appel.

12 PRIX

- Premier Prix : CHF 20'000.-
- Deuxième Prix : CHF 10'000.-
- Troisième Prix : CHF 5'000.-
- Prix « Tibor Varga » : meilleure interprétation de la création de Shin Kim, commissionnée pour le Concours 2025 : CHF 3'000.
- Prix du Jury des Jeunes : CHF 500.-
- Prix du Public : CHF 500.-

A l'issue du 2^{ème} tour, les candidats non sélectionnés pour l'épreuve suivante recevront une attestation de participation.

Les Prix seront remis aux lauréats à la fin de l'épreuve finale, à l'exception du Prix de la meilleure interprétation, attribué à l'issue du 1^{er} tour.

Ultérieurement, les lauréats pourront être invités, contre rémunération à définir, à participer à des concerts en tant que soliste.

Tous les candidats sont tenus de répondre aux sollicitations des médias pendant la durée du Concours. L'organisateur se réserve le droit de sélectionner ces médias et avertira les candidats des demandes éventuelles d'interviews ou de photos qui lui seront soumises.

13 JURY

- Président du jury – Pavel Vernikov, Suisse
- Monika Baer, Suisse
- Ariadne Daskalakis, USA
- Sunny Lee, Corée du Sud
- Fumiaki Miura, Japon
- Lucie Robert, Canada
- Anton Sorokow, Russie

- Adrian Oetiker, pianiste (Suisse), et Thomas Grossenbacher, violoncelliste (Suisse), rejoindront le jury pour la finale et joueront en quatuor avec les finalistes lors de l'épreuve de musique de chambre.
- Shin Kim, compositeur (Corée du Sud) participera au jury uniquement pour la remise du Prix de la meilleure interprétation de l'œuvre imposée du 1^{er} tour.

Durant le Concours, les contacts avec le jury sont interdits à l'exception du temps prévu à cet effet après la fin d'un tour pour les candidats non retenus pour la suite de la compétition.

14 DÉCISIONS DU JURY

Le Jury peut à tout moment modifier le programme des épreuves, en tenant compte des œuvres annoncées par chaque candidat. Il se réserve également le droit d'interrompre l'exécution d'une pièce s'il estime qu'il s'est fait une opinion suffisante, bonne ou mauvaise, du candidat.

Dès la fin du 1^{er} tour, les membres du Jury se tiennent à la disposition des candidats non retenus pour la suite du Concours pour commenter leurs prestations.

Les délibérations du Jury sont régies par un règlement interne.

Les décisions du Jury sont sans appel.

15 JURY DES JEUNES

Un Jury constitué de jeunes musiciens est nommé par la Direction du Concours. Ce Jury, coaché par une personnalité du monde musical local, est totalement indépendant du Jury International.

A l'issue de la Finale, le Prix du Jury des Jeunes sera remis au candidat élu.

16 ACCUEIL, TRANSPORTS ET LOGEMENT

Les candidats doivent impérativement se présenter au bureau du Concours, à Sion, au plus tard le 22 août 2025 à 15h00. Une carte détaillée pour se rendre au bureau du Concours (25 minutes à pied de la gare CFF) sera fournie aux candidats une fois leur sélection confirmée. L'organisateur leur remettra toutes les informations utiles pour leur séjour à Sion.

Les frais de logement, de séjour et de voyage sont à la charge des participants. Les personnes accompagnant les candidats sont responsables de leur propre logement. L'organisation met à disposition une liste de logements dans la région.

Pour les candidats admis en finale, le Concours offre sur demande et contre remise de justificatifs, les remboursements suivants :

- Un forfait de CHF 500.- pour le logement ;
- 50% des frais de voyage – maximum de CHF 700.-.

Les candidats ont la responsabilité de contracter une assurance maladie et accidents pour la durée de leur séjour à Sion.

17 DROITS

En validant le formulaire d'inscription en ligne, les candidats déclarent accepter les conditions générales du présent règlement.

Les organisateurs du Concours ont le droit illimité d'enregistrer, de reproduire et de diffuser gratuitement, à la radio, à la télévision, sur vidéo, CD, DVD, ou tout autre support toutes les prestations des candidats. Il en va de même pour les éventuelles interviews et/ou séances photos accordées aux médias.

En cas de doute, la version française du présent règlement fait foi.

18 ORGANISATION

Concours International de Violon Tibor Varga

c/o Fondation Sion Violon Musique – Rue du Rawil 47– CH-1950 Sion

contact@sion-concours.ch / www.sion-concours.ch